

EXERCICE 1982

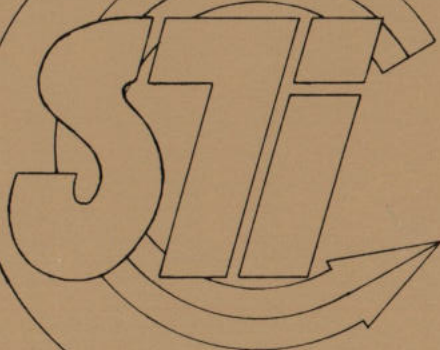
Rapports

du Conseil d'Administration

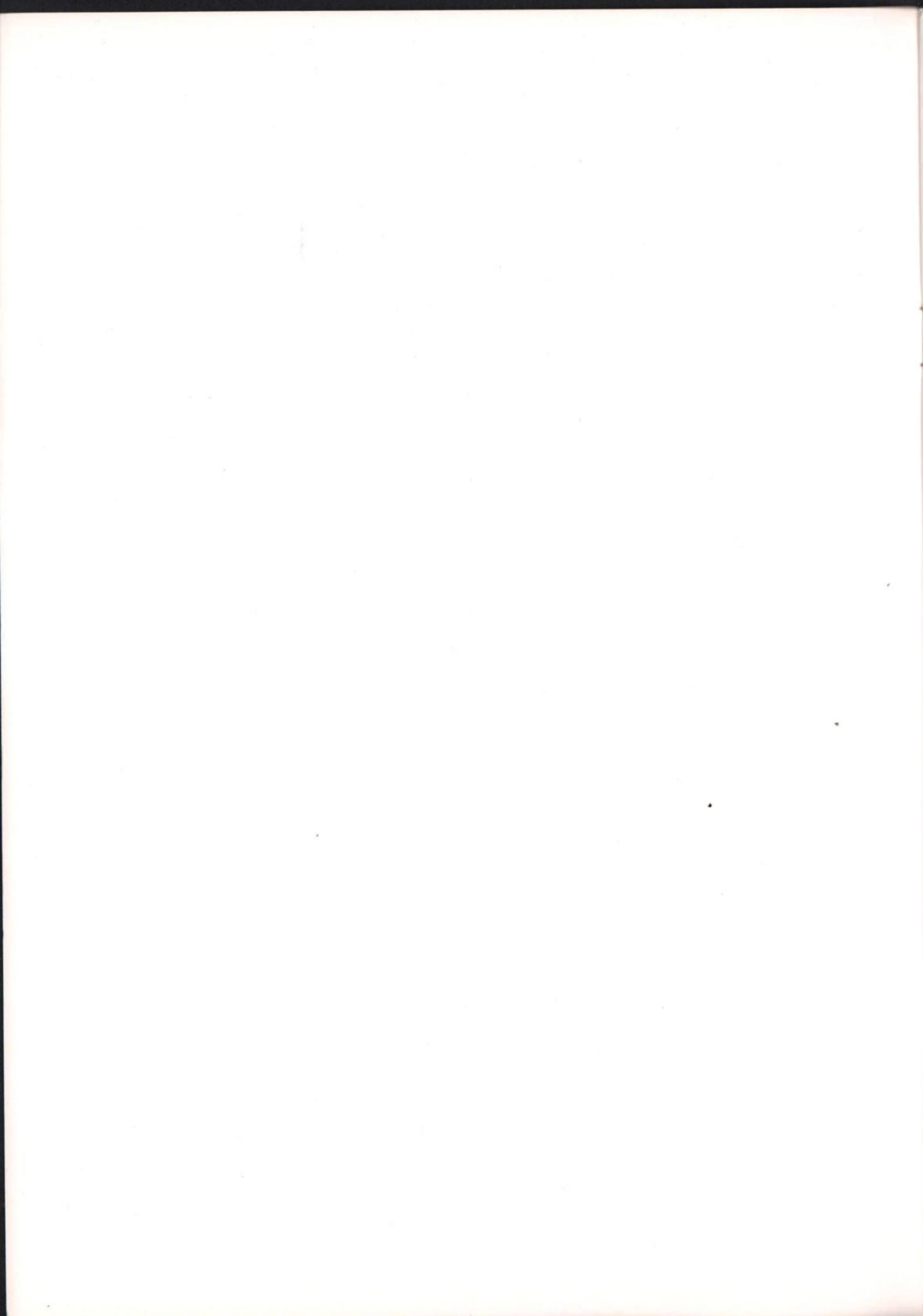
et du Collège des Commissaires

à l'Assemblée générale des Associés

du 25 avril 1983



SOCIETE
DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX
DE CHARLEROI

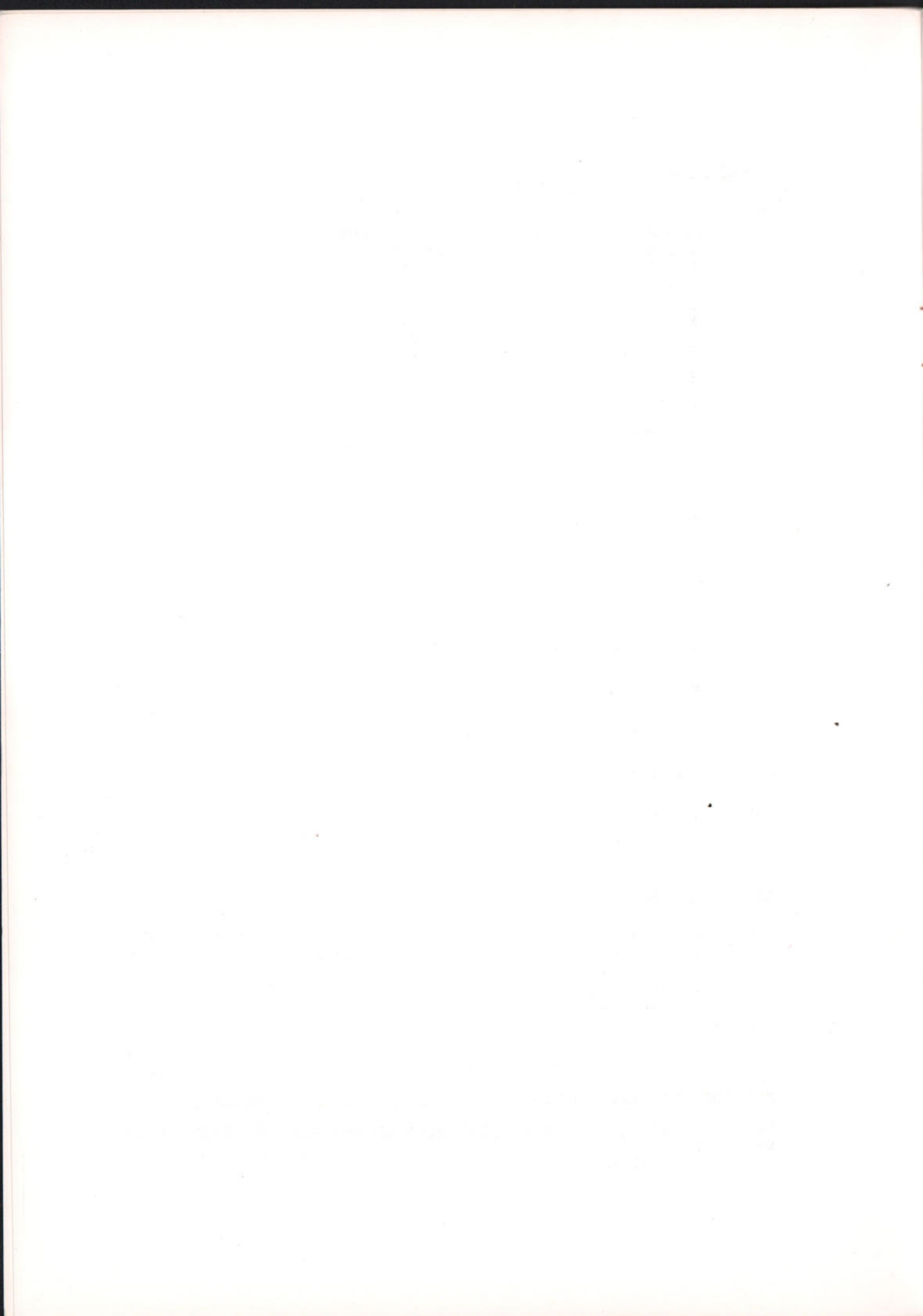


SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE CHARLEROI

Siège social : Chaussée de Namur, 28
6080 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

EXERCICE 1982

**RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 25 AVRIL 1983**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	A. DEVOGEL	Président
	Th. TOUSSAINT	Président suppléant
	J. AVONS	Administrateur
	A. BAUDSON	»
	J. BOUDART	»
	J.C. DEHOVRE	»
	Ph. DEMOULIN	»
	S. DETHIER	»
	X. DUSART	»
	B. GINTER	»
	J. HOYAUX	»
	R. PINON	»
	G. POURVEUR	»

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. J. BECHET

CHARGE DE MISSION DU GOUVERNEMENT

M. M. WOITCHIK

DELEGUE DU MINISTERE DES FINANCES

M. M. LEGON

COMITE DE GESTION

MM.	A. DEVOGEL	Président
	Th. TOUSSAINT	Président suppléant
	J. BOUDART	Administrateur
	B. GINTER	»
	X. DUSART	»

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Mme B. DEFEYTER
MM. E. ALLARD
Th. MARCHAL

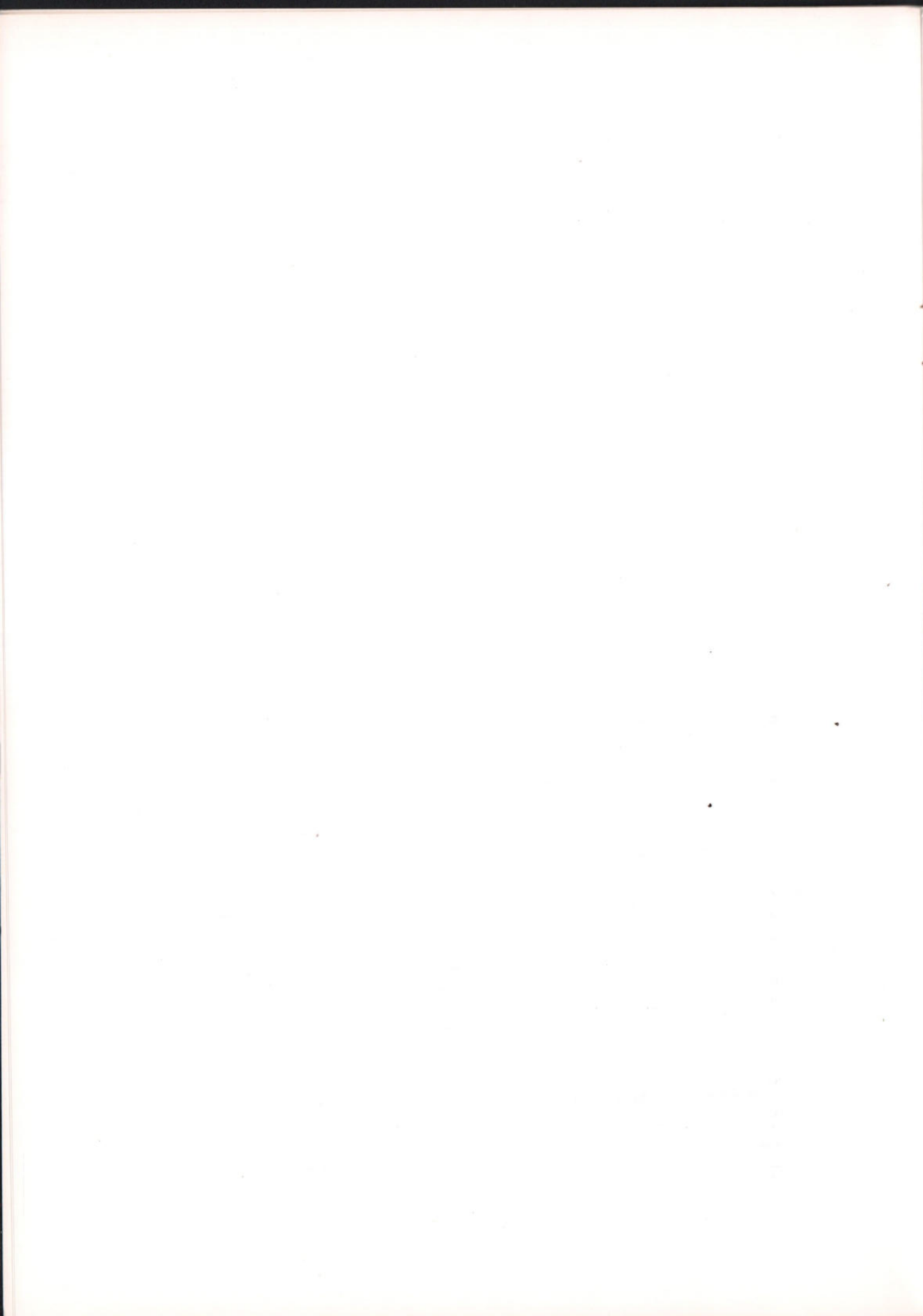


TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport du Conseil d'administration	7
Conseil d'administration, Comité de gestion, Collège des commissaires .	8
Généralités	11
Actif industriel	12
— Lignes exploitées	12
— Longueur du réseau	12
— Parc de véhicules	12
Personnel	13
— Effectif	13
— Appointements, salaires et avantages	13
— Distinctions honorifiques	14
Exploitation	15
— Tarif	15
— Renseignements généraux annuels	18
Résultat du compte d'exploitation	19
— Compte d'exploitation	19
— Dépenses relatives au personnel	19
Examen du bilan au 31 décembre 1982	21
Rapport du Collège des commissaires	27
Comptes annuels	29
— Bilan	30
— Résultats d'exploitation	32
— Annexes	36



Le métro léger de Charleroi : la station LEERNES mise en service le 15 juin 1982.



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 25 AVRIL 1983**

Messieurs,

Conformément à l'article 31 des statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de notre société, au cours de l'exercice 1982 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1982.



Le nouveau sigle de la société commence à orner les bus.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITE DE GESTION,
COLLEGE DES COMMISSAIRES**

Par arrêté royal du 1^{er} février 1982 produisant ses effets le 1^{er} janvier 1982, Monsieur S. DETHIER a été nommé administrateur représentant la province en remplacement de Monsieur R. CARLIER dont il achève le mandat.

Monsieur M. LEONARD, administrateur directeur général, ayant atteint la limite d'âge, a cessé ses fonctions le 31.10.1982. Au 31.12.1982, aucune décision n'avait été prise au sujet de son remplacement.

Enfin, l'assemblée générale du 26 avril a renouvelé pour un an les mandats de commissaires aux comptes de Messieurs E. ALLARD et Th. MARCHAL et a nommé, sur proposition du Ministre des Communications, Madame B. DEFEYTER comme troisième commissaire en remplacement de Monsieur P. POTIER.

Amélioration de l'horaire sur la ligne 35 et prolongement jusqu'à Farciennes place le dimanche à partir du 23 mai 1982.



Dans le cadre des restructurations des lignes 11, 12, 12 barré et M effectuées le 1 août 1982, la ligne 12 a été prolongée jusqu'à Jumet Hamendes.



I. GENERALITES

Les grèves de 1982 (21 jours) et la récession qui sévit dans la région de Charleroi, ont entraîné une réduction du nombre de voyageurs de 6,4 %.

Néanmoins, la S.T.I.C. a poursuivi son programme d'amélioration des services sans accroissement des dépenses.

Citons : la prolongation des lignes 35 et 12, les modifications des itinéraires des lignes 10, 12, 12 barré et 11, de meilleures fréquences de jour sur les lignes 10, 15, 25, 35, 12 et 11 et enfin la création de la ligne M servant le marché de Charleroi le dimanche.

Il y a lieu de rendre hommage au personnel qui a accepté, à plusieurs reprises, les modifications d'horaires et a participé activement à la rentabilisation des mesures prises. Il faut remercier également le service marketing-relations publiques qui, par une publicité dynamique, a informé les voyageurs et les a incités à utiliser davantage les transports en commun.

Le Comité directeur a tiré les conclusions d'un an d'expérience du tarif zonal commun en zone urbaine. La clientèle est satisfaite, mais les deux sociétés doivent rechercher un système équitable de partage des recettes.

Lé métro léger a vu la mise en exploitation d'un tronçon vers Fontaine-l'Evêque. Le réseau continue à être considéré comme un des plus performants en ce qui concerne le rapport qualité-prix et nous a valu la visite de délégations venant de Chine, de France, du Brésil, du Pérou et des Philippines.

Les investissements réalisés se sont élevés à 2.128.428.970 F, dont 679.000.000 F imputés sur la tranche sélective pour les sous-stations et poste central de commande. Il y a donc progrès par rapport à 1981 qui totalisait 2 milliards. L'effort d'infrastructure continue à être porté sur l'axe Est-Ouest bien que l'exploitation cohérente de cet axe ne sera réalisée qu'après exécution de la seconde moitié de la boucle centrale.

Le niveau des investissements « Génie Civil » en 1982 et les perspectives pour 1983 amèneront probablement un retard dans la mise en exploitation de l'axe Est-Ouest, prévue initialement pour 1989.

Le budget accordé en 1982 par le Ministère a été suffisant pour couvrir le déficit d'exploitation.

Pour 1983, l'intervention de l'Etat a été limitée au montant de 1982 majoré de 6,6 %. De plus, suite à l'arrêté royal n° 97, le Conseil d'administration a dû remettre au Ministre un plan proposant les mesures indispensables pour améliorer, au cours des années 1983 à 1988, le résultat de notre compte d'exploitation de 1 % par année.

Le Conseil d'administration a tenu à faire des propositions d'assainissement sans porter atteinte ni au statut administratif et pécuniaire du personnel, ni à la qualité des services offerts à la clientèle.

En ce qui concerne les dépenses pour l'entretien des nouvelles stations de métro, il semblerait qu'elles seront considérées à partir de 1984 comme charges nouvelles de service public imposées par l'Etat et que l'on en tiendrait compte pour attribuer les budgets à la S.T.I.C.

Par contre, de nombreux points d'interrogation subsistent concernant la nature, l'importance et la prise en considération des dépenses relatives à l'entretien du métro. Les réponses qui seront données, détermineront les possibilités offertes à la S.T.I.C. pour assurer l'entretien des nouvelles stations.

Le problème de la desserte cohérente de la zone urbaine de Charleroi que nous évoquions l'année dernière, n'a hélas pas évolué au cours de l'année 1982.

Il est à espérer, tant dans l'intérêt de la ville et de l'agglomération de Charleroi que dans celui des voyageurs, que ce problème soit examiné en 1983 et qu'une solution valable et définitive soit rapidement mise en application.

II. ACTIF INDUSTRIEL

1) Lignes exploitées

La longueur totale des lignes au 31 décembre 1982 est de 188 km 810, elles se répartissent comme suit :

n° 2 Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Taillis-Prés)	8 km 000
n° 4 Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Gare)	8 km 645
n° 5 Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Roctiau)	5 km 625
n° 6 Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Neuville)	4 km 540
n° 7 Charleroi (Gare du Sud) à Fleurus	14 km 715
n° 8 Charleroi (Beaux-Arts) à Châtelet (Saint-Roch)	9 km 700
n° 9 Jumet (Trou) - Charleroi - Couillet - Loverval	11 km 660
n° 10 Couillet (Fiestaux) - Charleroi - (Gare du Sud) - Cité Alouette	9 km 670
n° 11 Ransart - Gilly (Cimetière) - Montignies (Place)	9 km 590
n° 12 Jumet (Hamendes) - Montignies (Place) - Couillet (Centre) - IMTR	11 km 590
n° 12 Gilly (Cimetière) - Montignies (Place) - Couillet (Centre) - IMTR	11 km 680
n° 13 Beaux-Arts - Châtelet (Saint-Roch)	12 km 335
n° 16 Charleroi (Gare du Sud) à Montignies-sur-Sambre (Neuville et Place)	5 km 390
n° 19 Charleroi (Gare du Nord) - Loverval	6 km 645
n° 20 Charleroi (Gare du Sud, Viaduc, Gare du Nord, Hôpitaux)	2 km 900
n° 22 Charleroi (Gare du Sud) - Châtelineau (Place Destrée)	8 km 100
n° 25 Charleroi (Gare du Sud) à Châtelineau (Floche)	10 km 300
n° 32 Charleroi (Gare du Sud) à Pironchamps (Place)	9 km 000
n° 35 Charleroi (Gare du Sud) - Pironchamps (Eglise) - Farciennes (Place)	12 km 190
n° E Beaux-Arts - Couillet - Loverval - Nalines - Joncret	16 km 535

188 km 810

2) Longueur du réseau

La longueur du réseau qui représente la longueur des lignes en tenant compte des tronçons communs est de : 108 km 934.

3) Parc de véhicule

Le parc de matériel roulant comptait 92 autobus au 31 décembre 1982.

L'âge moyen de ces véhicules est de 9 ans.

III. PERSONNEL

EFFECTIF

La répartition du personnel en activité au 31 décembre se compare comme suit pour les deux dernières années :

			1981	1982
Appointés	S.T.I.C.	Hommes	43	41
		Femmes	4	4
	S.S.E.	Hommes	32	33
	+ P.T.U.	Femmes	15	15
			94	93
Salariés	S.T.I.C.	Hommes	247	243
		Femmes	17	16
	S.S.E.	Hommes	—	—
		Femmes	2	2
			266	261
Total général				
			360	354

Quant aux pensionnés et aux veuves d'agents, ils étaient au nombre de :

	1981	1982
Pensionnés	76	79
Veuves	76	79
Total général	152	158

APPOINTEMENTS, SALAIRES ET AVANTAGES

Les modifications suivantes sont intervenues au cours de l'année 1982 :

1. Salaires et avantages extra-légaux

Conformément aux dispositions de la convention collective interprofessionnelle du 13 février 1981 entérinée par l'Arrêté Royal du 14 février 1981, la commission paritaire des tramways, trolleybus et autobus urbains a décidé de prolonger les effets de la convention collective de 1980 jusqu'au 31 décembre 1982.

A la suite de la hausse de l'indice des prix à la consommation, une augmentation de 2 % des appointements et salaires a eu lieu au 1^{er} janvier.

Par l'Arrêté Royal n° 11 du 26.2.1981, la liaison des rémunérations à l'indice des prix à la consommation a été bloquée jusqu'au 31 mai 1982 pour les rémunérations mensuelles

dépassant 27.357 F. et limitée ensuite jusqu'au 31 décembre 1982 à la partie de la rémunération qui ne dépasse pas le montant indexé de 27.357 F.

En application de cet Arrêté Royal, les rémunérations mensuelles ont évolué comme suit :

au 1 ^{er} juillet	: + 558 F
au 1 ^{er} octobre	: + 569 F
au 1 ^{er} décembre	: + 580 F

2. Charges légales

Les plafonds des cotisations patronales à la sécurité sociale ont été modifiés comme suit :

- Pour le secteur chômage et indemnité de l'A.M.I.

au 1 ^{er} janvier	de 76.200 à 95.625
au 1 ^{er} avril	à 97.525
au 1 ^{er} juillet	à 99.475
au 1 ^{er} octobre	brut non limité
- Pour les secteurs A.M.I. « Soins santé, pensions ouvriers et employés, allocations familiales, maladies professionnelles, vacances annuelles, accidents de travail », les cotisations patronales ont été calculées sur le brut non limité dès le 1^{er} janvier 1982.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les distinctions suivantes ont été attribuées en 1982 :

- 1 Médaille de Commandeur de l'ordre de Léopold II
- 1 Médaille de Chevalier de l'ordre de Léopold II
- 2 Médailles d'Or de l'ordre de la Couronne
- 2 Médailles d'Or de l'ordre de Léopold II
- 3 Décorations du Travail de première classe
- 5 Décorations du Travail de seconde classe.

Nous renouvelons nos sincères félicitations aux agents qui ont mérité ces distinctions et remercions l'ensemble de notre personnel pour le zèle dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son travail.

IV. EXPLOITATION

Un réajustement des tarifs, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1981, date de la mise en application de la tarification zonale, a été approuvé par un Arrêté Ministériel en date du 29 mars 1982.

Les nouveaux tarifs, qui sont entrés en vigueur le 1 avril 1982, sont reproduits ci-après :

Billets ordinaires		Cartes de 7 voyages	
Zones	Prix d'un parcours	Zones	Prix d'un parcours
1 et 2	23 F	1 et 2	13,14 F
3 et +	32 F	3 et +	17,14 F

Abonnement scolaire (trajet domicile-école)	trimestriel	: 1 et 2 zones	1.080 F
		3 zones et +	1.210 F
	10 mois	: 1 et 2 zones	2.780 F
		3 zones et +	3.170 F
Abonnement scolaire (libre parcours)	trimestriel	: zones 1-2-3	1.310 F
		tout le réseau	1.500 F
	12 mois	: zones 1-2-3	3.390 F
		tout le réseau	4.000 F
Abonnement A.U.C. (abonnement urbain de Charleroi)	mensuel	:	630 F
	annuel	:	6 300 F
Abonnement A.U.C. Junior-senior	mensuel	:	530 F
	annuel	:	5.300 F
Abonnement général réseau S.T.I.C. + zone A.U.C. de la S.N.C.V.	mensuel	:	790 F
	annuel	:	7.900 F
Abonnement général Junior-senior	mensuel	:	665 F
	annuel	:	6.650 F



A partir du 1 août 1982, les lignes 11, 12 et 12 barré ont fait l'objet d'importantes modifications :

- desserte des hôpitaux et des centres commerciaux de Gilly et de Montignies-sur-Sambre par la ligne 11
- prolongement de la ligne 12 vers Jumet Hamendes dans un sens et vers l'IMTR dans l'autre sens
- création d'une ligne marché « ligne M » le dimanche matin.



Les bus fleuris des lignes 10 et M desservent le marché de Charleroi le dimanche matin.

On trouvera dans le tableau ci-dessous des renseignements concernant les kilomètres effectués, les recettes et les voyageurs transportés au cours des 5 dernières années.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX ANNUELS

	1978	1979	1980	1981	1982
Kilomètres effectués					
Services réguliers	3.722.491	3.711.212	3.656.108	3.651.942	3.485.435
Services spéciaux	81.300	76.533	74.696	66.604	67.433
	3.803.791	3.787.745	3.730.804	3.718.546	3.552.868
Voyageurs					
Billets	3.416.382	3.123.711	2.888.530	2.719.956	2.012.364
Cartes	5.320.557	5.298.144	4.950.144	5.143.706	4.897.025
Abonnés					
ouvriers	210.252	186.132	154.938	127.104	26.364
scolaires	3.658.542	3.937.646	4.049.050	4.167.830	4.365.046
A.U.C.	538.637	711.823	936.723	1.148.553	1.154.904
Services spéciaux	398.255	339.738	294.986	288.002	235.111
Voyageurs totaux	13.542.625	13.597.194	13.274.371	13.595.151	12.690.814
Recettes brutes trafic					
Billets	45.117.481	44.507.485	46.218.012	44.819.486	40.357.867
Cartes	43.802.874	46.643.315	49.297.184	54.256.572	64.015.092
Abonnements					
ouvriers	986.517	924.204	874.676	736.931	158.751
scolaires	6.295.008	7.651.644	8.497.642	9.629.315	11.286.818
A.U.C.	1.850.452	2.474.918	3.400.445	4.314.511	5.518.718
Services spéciaux et divers (*)	6.454.659	6.931.024	7.254.814	7.536.826	8.031.704
Recettes brutes totales du trafic	104.506.991	109.132.590	115.542.773	121.293.641	129.368.950
T.V.A. sur recettes	- 5.596.505	- 5.772.481	- 6.129.508	- 6.439.069	- 6.868.145
Recettes nettes totales du trafic	98.910.486	103.360.109	109.413.265	114.854.572	122.500.805
Nombre de jours d'exploitation	365	362	359	363	344

(*) Il s'agit de recettes nettes

V. COMPTE D'EXPLOITATION (Article 38 des statuts)

Le compte d'exploitation de l'exercice 1982 se présente comme suit :

A. Recettes nettes

a) Recettes du trafic	122.500.805
b) Recettes de publicité	879.692
c) Produits de location	999.329
d) Autres recettes	6.434.168
F	130.813.994

B. Dépenses

a) Dépenses d'exploitation et d'entretien	
1) Appointements, salaires et charges sociales	277.350.066
2) Carburants et lubrifiants	28.672.779
3) Matières et divers	65.278.292
F	371.301.137
b) Dotation au fonds de renouvellement	18.067.693
c) Charge d'assurances accidents tiers	4.251.823
d) Intérêts et amortissements d'emprunts	3.253.761
F	396.874.414
Mali du compte d'exploitation	
F	266.060.420

DEPENSES RELATIVES AU PERSONNEL

- a) Le total des rémunérations payées au cours de l'exercice s'élève à . F 209.050.232
b) Les charges sociales à caractère légal atteignent . F 95.651.149
et représentent 45,76 % de l'ensemble des salaires et appointements

Elles comprennent :

— les cotisations patronales pour la sécurité sociale des travailleurs,
cotisations qui couvrent :

- la pension légale;
- l'assurance maladie-invalidité;
- l'assurance maladies professionnelles;
- l'assurance chômage;
- les allocations familiales (y compris le pécule familial de vacances);
- les quatre semaines de vacances avec double pécule pour 3 semaines des salariés;

Les cotisations ont évolué comme suit pendant l'année 1982 :

Périodes	A) Sur les salaires majorés de 8 %				B) Sur les appointements			
	Plafonnés à			Non plafonnés	Plafonnés à			Non plafonnés
	95.625	97.525	99.475		95.625	97.525	99.475	
du 1.1.82 au 31.3.82	3,33			35,46	12,19			11,75
du 1.4.82 au 30.6.82		3,43		35,36		12,29		11,65
du 1.7.82 au 30.9.82			3,43	35,36			12,29	11,65
du 1.10.82 au 31.12.82				38,79				24,04

- le double pécule des salariés pour la quatrième semaine;
- la cotisation pour couvrir les accidents de travail;
- les jours fériés légaux;
- le double pécule se rapportant aux vacances des appointés;
- le salaire hebdomadaire garanti complété par le salaire mensuel garanti;
- les congés pour événements familiaux et pour l'accomplissement d'obligations civiques;
- l'intervention dans les abonnements sociaux S.N.C.B.;
- le service médical du travail.

c) Les avantages extra-légaux s'élèvent à F 26.785.374
et représentent 12,81 % de l'ensemble des salaires et appointements.

Ils comprennent :

- les congés d'ancienneté;
- les pensions complémentaires aux agents retraités ainsi qu'aux veuves et orphelins;
- la dotation au fonds spécial pour malades et invalides;
- la masse d'habillement;
- les allocations familiales complémentaires;
- l'allocation au fonds syndical;
- l'allocation au fonds social national;
- les secours extraordinaires;
- des primes diverses.

Le total des charges et avantages à caractère légal et extra-légal s'élève donc à 58,57 % de l'ensemble des salaires et appointements.

VI. EXAMEN DU BILAN AU 31 DECEMBRE 1982 *

ACTIF

III. Immobilisations corporelles

A. Terrains et constructions			
— Terrains		3.291.800	
— Constructions	53.593.231		
Amortissements	<u>— 15.694.391</u>	<u>37.898.840</u>	41.190.640
B. Installations, machines et outillage			
— Installations, machines et outillage	24.827.217		
Amortissements	<u>— 14.143.711</u>		10.683.506
C. Mobilier et matériel roulant			
— Mobilier et matériel de bureau	4.981.282		
— Mobilier et matériel de service social	791.063		
Amortissements	<u>— 2.940.486</u>	2.831.859	
— Matériel roulant d'exploitation	182.067.760		
Amortissements	<u>— 115.438.685</u>	66.629.075	
— Autre matériel roulant	5.217.862		
Amortissements	<u>— 4.625.852</u>	<u>592.010</u>	70.052.944
			F 121.927.090

IV. Immobilisations financières

C. Autres immobilisations financières :			
1) Actions et parts	62.000		
2) Autres créances et cautionnements en numéraire	<u>172.122</u>	F	234.122

Ce poste comprend essentiellement les sommes déposées à titre de cautionnement auprès de la Régie des Télégraphes et des Téléphones ainsi qu'une participation auprès de la firme CESI qui s'occupe de la médecine du travail.

* La numérotation des postes du bilan est conforme à la présentation des comptes annuels prescrits par la législation en vigueur.

VI. Stocks

A. Matières premières, matières consommables et fournitures

Ce poste comprend les stocks suivants :

— pièces de rechange autobus et approvisionnements généraux .	13.819.168
— billets et cartes	1.273.241
— emballages	36.770
	<u>15.129.179</u>

Déduction faite de la provision pour dépréciation magasin

— 589.424

F 14.539.755

VII. Créances a un an au plus

A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services :

a) Transports spéciaux	3.614.959	
b) S.N.C.V.	112.981	
c) Ministère des Communications	20.590.161	
d) Divers	361.228	24.679.329

B. Autres créances

2. Autres débiteurs

a) Avances sur salaires et appointements

12.580.955

b) Débiteurs divers :

— frais à facturer 945.637

— Etat belge, subsides d'exploitation 10.060.420

— Etat belge, quote-part intérêts sur emprunts (2^e semestre 82) 959.758

— Divers 169.139 24.715.909 F 49.395.238

VIII. Placements de trésorerie

Solde du fonds spécial placé à 3 mois .

F 1.500.000

IX. Valeurs disponibles

a) — Banque	75.180.512	
— Fonds d'emprunt	662.401	75.842.913
b) Comptes chèques postaux		1.055.179
c) Caisse		575.321
d) Timbres fiscaux		810
e) Transfert de fonds		37.792.000
		<u>F 115.266.223</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>F 302.862.428</u>

PASSIF

I. Capital F 145.500.000

Le capital est représenté par :

14.550 parts sociales de 10.000 F détenues par les pouvoirs publics à raison de :

- 13.772 parts pour l'Etat;
- 772 parts pour la ville de Charleroi;
- 3 parts pour la ville de Châtelet;
- 1 part pour la ville de Fleurus;
- 2 parts pour la commune de Gerpinnes.

IV. Perte reportée :

a) Perte non compensée par l'Etat		
de 1966	10.107	
de 1975	1.047.808	
	1.057.915	
b) Perte due aux amortissements exceptionnels qui ont été constitués lors de l'inventaire des immobilisations corporelles	70.001.584	F - 71.059.499
Les subventions à recevoir de l'Etat, en vertu de la loi du 22 février 1961, pour assurer l'équilibre du compte d'exploitation de l'exercice 1982 s'élèvent à	266.060.420	
Les acomptes reçus au 31 décembre 1982 totalisent	256.000.000	
Le solde à recevoir, soit	10.060.420	
a été porté dans les créances à un an au plus.		

VII. Provisions pour risques et charges

1. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens autobus .	14.684.182	
2. Provisions pour consommation pneus	3.825.280	
3. Provisions pour travaux et charges différés	28.726.678	
		F 47.236.140

VIII. Dettes à plus d'un an

E. Etablissements de crédit

a) Emprunts à long terme pour immobilisations nouvelles .	16.372.000	
b) Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations	<u>24.661.800</u>	41.033.800

Il s'agit des emprunts ci-après, contractés auprès du Crédit communal de Belgique.

Année	Valeur nominale	Remboursement				Montant restant à rembourser le 31.12.83
		effectué au 31.12.81	effectué en 1982	à effectuer en 1983	total au 31.12.83	
1972	21.000.000	18.417.000	2.583.000	0	21.000.000	0
1973	43.000.000	32.637.000	5.074.000	5.289.000	43.000.000	0
1973	4.000.000	1.840.000	272.000	284.000	2.396.000	1.604.000
1974	17.000.000	6.698.000	1.122.000	1.156.000	8.976.000	8.024.000
1974	33.000.000	21.384.000	3.663.000	3.894.000	28.941.000	4.059.000
1975	8.000.000	2.648.000	504.000	528.000	3.680.000	4.320.000
1975	5.000.000	2.705.000	535.000	555.000	3.795.000	1.205.000
1976	4.000.000	1.080.000	244.000	252.000	1.576.000	2.424.000
1976	10.000.000	4.400.000	1.010.000	1.070.000	6.480.000	3.520.000
1977	15.000.000	5.145.000	1.455.000	1.515.000	8.115.000	6.885.000
1978	4.000.000	1.004.000	368.000	388.000	1.760.000	2.240.000
1979	2.000.000	326.000	176.000	184.000	686.000	1.314.000
1979	3.100.000	316.200	167.400	173.600	657.200	2.442.800
1980	4.000.000	320.000	332.000	352.000	1.004.000	2.996.000
	173.100.000	98.920.200	17.505.400	15.640.600	132.066.200	41.033.800

H. Autres dettes

Garanties et cautionnements en espèces reçus	<u>56.000</u>	F	41.089.800
--	---------------	---	------------

Il s'agit de garanties reçues pour loyers et téléphones.

IX. Dettes à un an au plus :

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	15.640.600
---	------------

Il s'agit des annuités d'emprunts venant à échéance dans un délai d'un an.

B. Etablissements de crédit		5.665.724	
Il s'agit des annuités d'emprunts et des intérêts venus à échéance au 31.12.82 mais payés en janvier 1983			
C. Dettes résultant d'achats de biens et de services		7.406.310	
Ce poste comprend la dette envers les fournisseurs.			
D. Dettes et provisions fiscales, sociales et salariales		79.044.381	
Ce poste comprend notamment les montants dus à l'Office de sécurité sociale, à l'Administration des contributions directes pour les taxes retenues à la source et des provisions pour paiement de salaires différés.			
E. Acomptes reçus			
— Acompte S.S.E.	14.472.481		
— Acompte pour assurance loi	20.000	14.492.481	
		8.924.120	
G. Autres dettes			
Ce poste comprend la dette vis-à-vis d'autres organismes			
			F 131.173.616

X. Comptes de régularisation

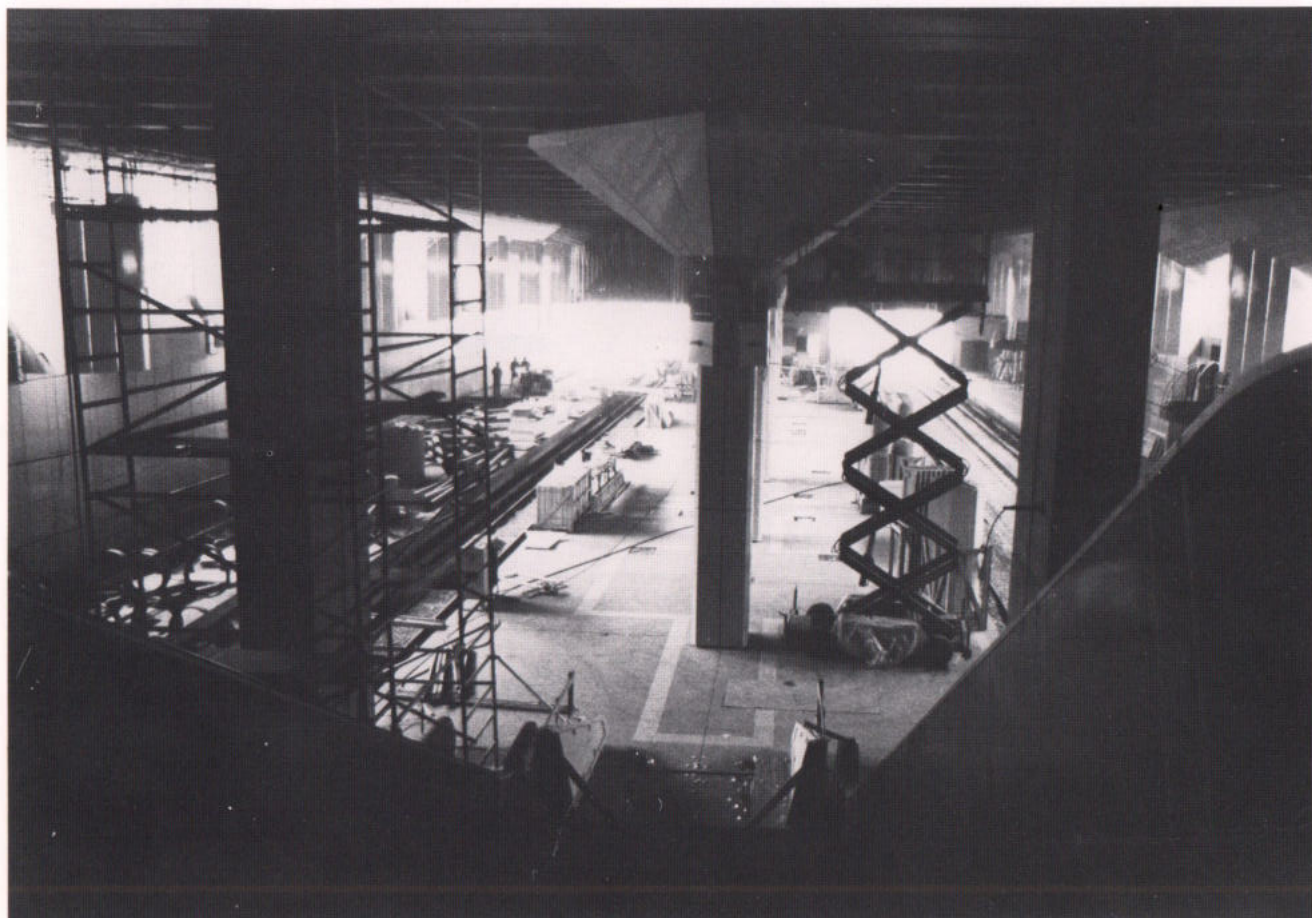
Recettes à répartir		F 8.922.371
Il s'agit des recettes encaissées pour transports à réaliser.		
TOTAL DU PASSIF		F 302.862.428



Les travaux de la station « Gilly » construite sous l'administration communale de Gilly.



Les travaux de la station « Marchienne » qui longe l'administration communale de Marchienne-au-Pont sur l'antenne de Fontaine-l'Evêque.



La station « Beaux-Arts » en voie de parachèvement.

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 25 AVRIL 1983**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat dont nous avons été investis conformément aux dispositions légales et statutaires par l'assemblée générale du 26 avril 1982.

Les comptes d'exploitation mensuels et les situations comptables qui en découlaient ont été vérifiés régulièrement en cours d'exercice. Nous avons procédé à la vérification de la situation semestrielle de la Société établie au 30 juin 1982.

Nous avons contrôlé la concordance entre les montants repris aux comptes annuels et les soldes de la balance générale des comptes. Nous avons procédé par sondages à la vérification des magasins. Nous avons vérifié l'exactitude des comptes financiers au moyen des documents justificatifs émis par les établissements bancaires ainsi que l'encaisse.

Les comptes débiteurs et créditeurs ont également fait l'objet de vérifications.

Nous avons, en outre, accompli la mission de contrôle du service spécial d'études attaché à la S.T.I.C.

En conclusion des contrôles effectués, nous estimons que les comptes annuels soumis à votre approbation par le conseil d'administration reflètent la situation exacte de la Société au 31 décembre 1982 et vous proposons en conséquence de les adopter.

Nous remercions vivement la Direction et les membres de la Société pour l'obligeance avec laquelle ils ont accueilli et satisfait nos diverses demandes de renseignements.

Montignies-sur-Sambre, le 22 mars 1983.

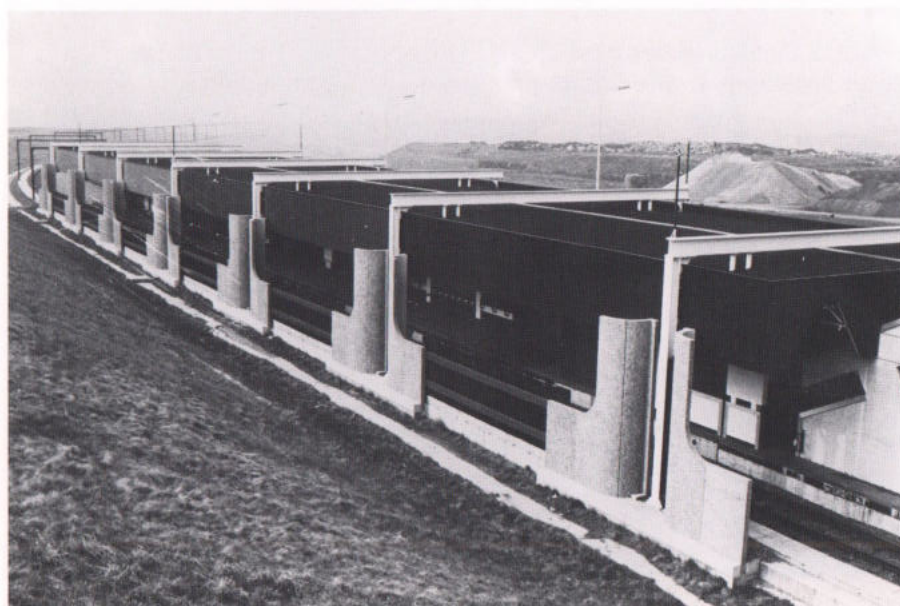
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES



Entrée de la station «Morgnies».



La station «Leernes».



Les stations «Leernes», «Morgnies» et «Paradis» ont été mises en service le 15 juin 1982.



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1982

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 14 mars 1983.
Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 22 mars 1983.

1. BILAN

ACTIF

	Ind. méc.	Au 31 décembre 1982	Au 31 décembre 1981
III. Immobilisations corporelles			
A. Terrains et constructions	0309	41.190.640	43.552.040
B. Installations, machines et outillage	0319	10.683.506	10.823.506
C. Mobilier et matériel roulant	0329	70.052.944	85.056.944
	0399	121.927.090	139.432.490
IV. Immobilisations financières			
C. Autres immobilisations financières			
1. Actions et parts	0421	62.000	62.000
3. Autres créances et cautionnements versés en numéraire	0423	172.122	179.222
	0499	234.122	241.222
VI. Stocks			
A. Matières premières, matières consommables et fournitures	0609	14.539.755	14.530.058
	0699	14.539.755	14.530.058
VII. Créances à un an au plus			
A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services	0709	24.679.329	27.113.079
B. Autres créances			
2. Autres débiteurs	0712	24.715.909	52.521.158
	0799	49.395.238	79.634.237
VIII. Placements de trésorerie	0899	1.500.000	1.500.000
IX. Valeurs disponibles	0999	115.266.223	52.832.932
TOTAL	1999	302.862.428	288.170.939

PASSIF

	Ind. méc.	Au 31 décembre 1982	Au 31 décembre 1981
I. Capital			
A. Capital souscrit	2109	145.500.000	145.500.000
	2199	145.500.000	145.500.000
IV. Perte reportée	2499	- 71.059.499	- 71.059.499
VII. Provision pour risques et charges	2799	47.236.140	36.464.617
VIII. Dettes à plus d'un an			
E. Etablissements de crédit	2849	41.033.800	56.674.400
H. Autres dettes	2879	56.000	56.000
	2899	41.089.800	56.730.400
IX. Dettes à un an au plus			
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2909	15.640.600	17.505.400
B. Etablissements de crédit	2919	5.665.724	6.184.326
C. Dettes résultant d'achats de biens et de services	2929	7.406.310	8.867.835
D. Dettes et provisions fiscales, sociales et salariales	2939	79.044.381	61.648.146
E. Acomptes reçus	2949	14.492.481	12.620.000
G. Autres dettes	2969	8.924.120	7.507.118
	2999	131.173.616	114.332.825
X. Comptes de régularisation	3099	8.922.371	6.202.596
TOTAL	3999	302.862.428	288.170.939

2. RESULTS

CHARGES

I. RESULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.82 au 31.12.82	du 1.1.81 au 31.12.81
A. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures			
1. Achats	4101	56.423.082	56.510.030
2. Variation des stocks (augmentation —, réduction +)	4102	— 9.697	— 2.663.262
	4109	56.413.385	53.846.768
B. Biens et services divers			
1. Achats et livraisons	4111	33.161.711	26.740.615
	4119	33.161.711	26.740.615
C. Personnel			
1. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel	4121	332.016.165	311.424.197
	4129	332.016.165	311.424.197
D. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges			
1. Amortissements	4131	20.392.525	21.575.090
3. Provisions pour risques et charges (dotations +, réductions —)	4133	10.771.523	8.661.911
	4139	31.164.048	30.237.001
E. Autres charges d'exploitation	4149	1.607.234	1.210.711
Coût des ventes et des prestations	4199	454.362.543	423.459.292

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.82 au 31.12.82	du 1.1.81 au 31.12.81
A. Chiffres d'affaires	5109	122.500.805	114.854.572
C. Travaux internes valorisés aux immobilisations	5129	6.131	550.956
D. Autres produits d'exploitation	5139	62.535.890	57.177.049
Ventes et prestations	5199	185.042.826	172.582.577

II. RESULTATS FINANCIERS

A. Charges des dettes à plus d'un an				B. Produits des autres créances, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles			
1. Intérêts	4201	5.896.679	7.198.548				
	4209	5.896.679	7.198.548				
B. Charges des dettes à un an au plus	4219	250	28.138		5219	7.296.764	5.257.596
C. Autres charges financières							
2. Charges financières diverses	4222	273.120	198.842	C. Autres produits financiers	5229	61.957	64.006
	4229	273.120	198.842				
Charges financières	4299	6.170.049	7.425.528	Produits financiers	5299	7.358.721	5.321.602

PRODUITS

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.82 au 31.12.82	du 1.1.81 au 31.12.81

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période	
		du 1.1.82 au 31.12.82	du 1.1.81 au 31.12.81
B. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés ou désaffectés	5319	0	24.300
Produits exceptionnels	5399	0	24.300

V. RESULTAT DE L'EXERCICE

Total des charges	4599	460.532.592	430.884.820

1. Intervention de l'Etat dans les résultats d'exploitation		266.060.420	250.378.092
2. Intervention de l'Etat dans les résultats financiers et exceptionnels		2.070.625	2.578.249
A. Perte de l'exercice	5509	0	0
		268.131.045	252.956.341
Total des produits	5599	460.532.592	430.884.820

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

A. Solde en perte à imputer			
1. Résultat de l'exercice	4601	0	0
2. Résultat reporté	4602	71.059.499	71.059.499
	4609	71.059.499	71.059.499
Total	4699	71.059.499	71.059.499

C. Perte à reporter	5629	71.059.499	71.059.499
Total	5699	71.059.499	71.059.499

3. ANNEXES

	Ind. méc.	Terrains et constructions	Ind. méc.	Installations, machines et outillage
1. Valeur comptable au 31.12.81	6331	43.552.040	6361	10.823.506
a. Prix d'acquisition	6332	56.768.591	6362	23.039.547
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6334	13.216.551	6364	12.216.041
2. Mutations de l'exercice	6335	— 2.361.400	6365	— 140.000
a. Acquisitions	6336	+ 116.440	6366	+ 1.928.729
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition	6338	—	6368	— 141.059
c. Transfert d'une rubrique à une autre	6340	—	6370	—
f. Amortissements ou réductions de valeur				
— constitués	6344	— 2.477.840	6374	— 2.068.729
— annulés à l'occasion de retraits ou de cessions	6345	—	6375	+ 141.059
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	6348	41.190.640	6378	10.683.506
a. Prix d'acquisition	6349	56.885.031	6379	24.827.217
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6351	15.694.391	6381	14.143.711
	Ind. méc.	Mobilier et matériel roulant		
1. Valeur comptable au 31.12.81	6391	85.056.944		
a. Prix d'acquisition	6392	192.361.756		
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6394	107.304.812		
2. Mutations de l'exercice	6395	— 15.004.000		
a. Acquisitions	6396	+ 841.956		
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition	6398	— 145.745		
c. Transfert d'une rubrique à une autre	6400	—		
f. Amortissements ou réductions de valeur				
— constitués	6404	— 15.845.956		
— annulés à l'occasion de retraits ou de cessions	6405	+ 145.745		
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	6408	70.052.944		
a. Prix d'acquisition	6409	193.057.967		
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6411	123.005.023		

	Ind méc.	Montants relatifs à l'exercice	
		clôturé	précédent
7. Réductions de valeurs actées en application de l'art. 31 alinéas 2, 3 et 4 sur			
c. Les créances à un an au plus	6703	967.703	967.703
8. Placements de trésorerie (actif RUB VIII)			
d. Comptes à terme	6804	1.500.000	1.500.000
11. Provisions pour risques et charges			
a. Charges de grosses réparations et de gros entretien	7001	14.684.182	13.678.056
c. Autres risques et charges	7008	32.551.958	22.786.561
12. Montant ou partie de dettes garanties par			
c. Les pouvoirs publics belges	7103	56.674.400	74.179.800
13. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (rubrique IX du bilan)			
e. Etablissements de crédit	7207	15.640.600	17.505.400
16. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel			
a. Rémunérations	7501	209.050.232	196.402.607
b. Cotisations patronales d'assurance sociale	7502	75.485.291	70.877 028
c. Autres avantages sociaux et frais de personnel	7503	33.036.542	30.516.979
d. Pensions de retraite et de survie	7504	13.914.690	13.073.673
17. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, aux administrateurs, gérants, commissaires, anciens administrateurs, gérants et commissaires	7601	529.410	553.910

Les engagements

Les engagements de la société s'élèvent, au 31.12.1982, à 2.126.454 F. Ils concernent principalement les engagements d'acquisition de gros outillages et de pièces de rechange.

Règles d'évaluation

- A. Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Ils ont été évalués à leur valeur d'apport, d'acquisition ou de revient. Lorsque cette valeur initiale n'a pu être retrouvée, elle a fait l'objet d'une estimation.
- L'amortissement des biens, dont l'achat a été financé par le compte d'exploitation, est opéré intégralement dans l'année.
- Pour les biens financés par emprunts, l'amortissement est pratiqué au rythme des remboursements puisque la dotation, mise à charge du compte d'exploitation, est calculée de manière à couvrir les intérêts et les tranches de remboursement des emprunts.
- B. Les stocks sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- C. Les provisions pour risques et charges sont alimentées :
- pour les grosses réparations à raison de 2,3 F au kilomètre;
 - pour la provision « autres risques et charges » :
 - à raison de 0,60 F au kilomètre pour l'achat des pneus
 - à concurrence des nécessités pour les travaux et charges différés.
- D. Tous les autres éléments d'actif et de passif ont été actés pour leur valeur comptable.

Régime complémentaire de pension

L'allocation octroyée par la société à ses pensionnés et à leurs ayants droit résulte d'une convention collective.

Cette allocation complète la pension légale de façon à assurer aux bénéficiaires des ressources en rapport avec le salaire de l'agent de même qualification et ancienneté.

Le compte « Pensions » a été conçu comme un compte commun à tous les agents, excluant de ce fait toute formation de pension à titre individuel. Il n'est par conséquent prévu aucune réserve mathématique, la charge « Pensions » étant supportée par le compte d'exploitation suivant autorisation du Ministère des Communications.

Capital

entièrement libéré : F 145.500.000.

Le capital est représenté par :

14.550 parts sociales de 10.000 F détenues par les pouvoirs publics à raison de :

13.772 parts pour l'Etat;

772 parts pour la ville de Charleroi;

3 parts pour la ville de Châtelet;

1 part pour la ville de Fleurus;

2 parts pour la commune de Gerpinnes.

Constitution de la société

Association de droit public constituée, par acte passé devant le Ministre des Communications, le 5 décembre 1961, conformément aux dispositions de la loi du 22 février 1961 relative à la création de sociétés de transports en commun urbains, publiée au « Moniteur belge » du 28 février 1961.

La constitution de la société a été approuvée par arrêté royal du 31 décembre 1961, publié au « Moniteur belge » du 19 janvier 1962.

Modification des statuts

- Modification de l'article 30 des statuts approuvée par arrêté royal du 7 juillet 1965, publié au « Moniteur belge » du 17 juillet 1965.
- Modifications approuvées par arrêté royal du 20 juillet 1978, publié au « Moniteur belge » du 15 septembre 1978, suite au rachat par l'Etat de l'apport des anciens concessionnaires dans le capital social de la société, approuvé par arrêté royal du 20 mars 1978, publié au « Moniteur belge » du 15 septembre 1978.

Conclusions du rapport des Commissaires à l'assemblée générale ordinaire

En conclusion des contrôles effectués, nous estimons que les comptes annuels, soumis à votre approbation par le conseil d'administration, reflètent la situation exacte de la société au 31 décembre 1982 et vous proposons, en conséquence, de les adopter.

pour copie conforme.



